© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Questions

Par Profil supprimé Postée le 03/12/2012 23:19

bonjour je suis étudiante en Psychologie maintenant et j'ai un dossier à rendre sur la toxicomanie. Mais de nombreuses questions restent sans réponses.. J'aurais aimé qu'un professionnel puisse y répondre S'il vous plaît

1. Comment sont accueillis les patients toxicomanes dans les centres pour suivre un sevrage par exemple?

2. La demande d'hospitalisation, peut elle être d'office ou doit elle être volontaire ?

3. Comment se passe la prise en charge de ces patients ?

4. Quel soutien, prise en charge leur proposez-vous ?

5. Comment après leur sevrage peuvent-ils retrouver une qualité de vie saine dans les milieux sociaux, économiques … et comment les aidez-vous?

6. Peuvent-ils compter encore sur votre service ou sur leur centre qui l'a aidé pour le sevrage, pour leur réinsertion ou pour toute aide éventuelle ?

7. Et Combien de temps dure en moyenne le sevrage d'un dépendant ?

Mise en ligne le 06/12/2012

Bonjour,

Afin de répondre à vos questions dans leur ensemble, il nous semble essentiel de vous informer des missions et du fonctionnement de notre service.

Nous sommes uniquement une plate forme téléphonique, et ne recevons donc pas physiquement les personnes. Nos écoutants sont avant tout là pour proposer une écoute, un soutien, mais aussi conseiller, informer, voire orienter vers des lieux où l'on peut obtenir de l'aide de la part de professionnels.

Un consommateur qui souhaite se faire aider pour faire un sevrage peut donc contacter un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), où une équipe pluridisciplinaire propose un suivi ambulatoire sous forme d'entretiens réguliers. On retrouve souvent dans ces équipes des médecins, des

psychologues et des travailleurs sociaux, entre autres. L'aide qui peut être poposée peut se situer sur le plan médical, psychologique, éducatif et social, en fonction de la demande et de la situation de la personne concernée. Chaque suivi est donc personnalisé.

Il n'est pas possible de forcer quelqu'un à se faire aider, mis à part sur décision de justice. La personne souhaitant se faire aider a la possibilité de se faire hospitaliser pour faire un sevrage, comme cela peut être le cas avec des consommations d'alcool, d'opiacés et de médicaments de types benzodiazépines. Ce sevrage physique dure entre 7 et 15 jours la plupart du temps, mais le plus problématique à traiter reste la question de la dépendance psychologique. Ce "sevrage psychologique" peut lui prendre de quelques semaines à plusieurs années pour certains usagers. Certains font face seul à cette problématique, tandis que d'autres ont un suivi ambulatoire sur le long terme, ou encore vont consolider leur arrêt dans des lieux dit de post cure durant un mois à un an environ.

Il existe encore d'autres types d'établissement pour se faire aider. Nous vous indiquons ci-dessous plusieurs liens renvoyant vers notre site internet qui pourront compléter notre réponse, et ainsi vous aider à compléter votre travail de recherche. Si d'autres de vos questions devaient rester sans réponse, vous pouvez aussi nous contacter au 0800.23.13.13, tous les jours de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

Cordialement.

En savoir plus :

- Le dispositif spécialisé
- Le sevrage
- L'après sevrage